

PAR COURRIEL

Québec, le 13 janvier 2020

N/Réf. : 134160

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande d'accès, reçue le 11 décembre 2019, visant à obtenir une copie du plan directeur en ressources informationnelles du ministère de la Sécurité publique.

Nous vous transmettons le document demandé. Il convient de vous informer que ce plan directeur en ressources informationnelles s'applique également aux organismes suivants du portefeuille de la sécurité publique :

- le Bureau du Coroner;
- le Bureau des enquêtes indépendantes;
- le Commissaire à la déontologie policière;
- le Comité de déontologie policière;
- le Commissaire à la lutte contre la corruption;
- la Commission québécoise des libérations conditionnelles;
- l'École nationale des pompiers du Québec;
- la Régie des alcools, des courses et des jeux.

...2

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.


Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Geneviève Lamothe

p. j. Avis de recours



Ministère
de la Sécurité
publique

Plan directeur en ressources informationnelles 2019-2023 :

**une contribution concrète pour la
sécurité**

Portrait de l'organisation et de ses ressources informationnelles

Le ministère

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a pour mission de faire du milieu de vie des Québécois un endroit sécuritaire, propice au développement social et économique de la société en intervenant, de concert avec ses partenaires, dans différents secteurs, dont les services correctionnels, la sécurité civile, la sécurité incendie, les affaires policières et l'expertise judiciaire et médicolégal. Dans l'accomplissement de sa mission, le ministère intervient plus particulièrement dans quatre principaux domaines d'intervention :

- **Les services correctionnels** voient à faire respecter les décisions des tribunaux. Ils administrent les peines d'incarcération, assurent la détention provisoire des personnes inculpées lorsqu'un juge décide qu'elle est nécessaire et assurent avec leurs partenaires du milieu communautaire, les suivis des personnes contrevenantes dans la communauté. Les services correctionnels soutiennent également les personnes incarcérées dans leur processus de réinsertion sociale en offrant des programmes et services favorisant la réussite de leur réinsertion dans la société.
- En matière d'**affaires policières**, le ministère intervient plus particulièrement dans l'encadrement de l'activité policière, l'organisation des services de police et les pratiques policières au Québec. Dans ce cadre, il conclut notamment des ententes avec les communautés autochtones sur la prestation des services policiers. Le ministère intervient aussi en prévention et dans la lutte contre la criminalité à travers diverses initiatives et divers programmes. Sur le plan de la sécurité de l'État, il agit dans la lutte contre le terrorisme, voit au transport et à la protection des membres du Conseil exécutif et gère les services de sécurité dans les palais de justice et certains édifices gouvernementaux.
- Dans le domaine de la **sécurité civile**, le ministère travaille au développement des connaissances sur les risques. En soutien aux municipalités, il travaille également à la mise en place de mesures et d'activités de prévention et d'atténuation des risques de sinistres. Lorsque survient un sinistre, l'équipe de la sécurité civile travaille alors avec ses partenaires à organiser les mesures d'alerte et de secours et à limiter, par ses actions, les conséquences associées à l'événement. Enfin, après certains sinistres, le ministère entre en jeu pour faciliter le retour à la vie normale de la population touchée. À cette fin, il administre un programme d'aide financière à l'intention des sinistrés.
- Dans ses interventions en matière de **sécurité incendie**, enfin, le ministère encadre les autorités régionales et locales ainsi que les services de sécurité incendie responsables de la sécurité incendie sur le territoire québécois. Il joue un rôle-conseil auprès d'eux en matière de planification et d'organisation des services et les soutient afin de favoriser le respect de leurs obligations, notamment à l'égard de la formation, des schémas de couverture de risques et des plans de mise en œuvre associés. Le ministère procède également à la vérification et à la certification des centres d'appels d'urgence pour confirmer leur conformité au cadre légal en vigueur. Ses actions visent à maximiser le résultat des efforts investis en prévention des incendies de même qu'en préparation des équipes d'urgence. Elles visent à s'assurer de

l'efficacité des services d'appels d'urgence et à accroître celle des organisations municipales à prévenir les incendies et à lutter contre ceux-ci.

Vision

Le ministère s'est doté, en 2017, d'une vision qui, pour lui, est toujours d'actualité. Sa vision est celle d'une organisation vigilante et proactive, dont chaque membre du personnel est engagé à préserver la sécurité collective.

Valeurs

Quant aux valeurs qui l'animent et guident ses actions, le ministère en a retenu cinq dont l'acronyme FIERS est également porteur d'un sens bien particulier. Ce sont la fiabilité, l'intégrité, l'engagement, le respect et la solidarité.

La fiabilité est une valeur fondamentale pour le ministère en raison de sa mission. Quand un événement menace la sécurité des personnes, quel qu'il soit, le ministère souhaite y apporter une réponse appropriée, chaque fois qu'il se présente et quel qu'en soit le moment.

L'intégrité, c'est communiquer honnêtement, agir de manière cohérente avec ses propos et prendre la responsabilité de ses actions. Conformément aux valeurs de l'administration publique québécoise, c'est aussi, pour l'employé, éviter de se placer dans une situation où il pourrait se rendre redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

L'engagement est la préoccupation de s'investir activement dans ce que l'on fait et celle de démontrer, dans son travail au quotidien, rigueur et professionnalisme. Cette valeur se traduit aussi par un sentiment de loyauté et d'appartenance à l'organisation ainsi que par un sens du devoir dans l'exercice de ses responsabilités envers la population.

Le respect consiste à traiter toute personne avec dignité, équité et courtoisie. Il implique de faire preuve de courtoisie dans ses relations et de respecter les différences issues du multiculturalisme. Cette valeur suppose que chaque employé manifeste de la considération et fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes auprès de qui il intervient. Le respect implique enfin que chacun agisse avec diligence et sans aucune forme de discrimination.

La solidarité est ce sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque qui pousse les personnes, les groupes et les administrations à s'entraider. Dans un groupe solidaire, les problèmes rencontrés par l'un ou plusieurs de ses membres concernent l'ensemble du groupe. Cette valeur suppose que chacun se préoccupe de la situation de l'autre; elle implique de prêter main-forte à ceux dont la situation est problématique.

Les ressources informationnelles

Le ministère, c'est :

- un budget de 23,5 M\$ consacré aux ressources informationnelles (RI) au cours de l'exercice 2018-2019;
- un ratio de l'effectif en technologie de l'information (TI) sur l'effectif total de 2,7 % (basé sur le portrait de la main-d'œuvre en TI 2018);

- 140 ressources internes et quelque 17 ressources externes en TI. Au MSP, les ressources externes représentant 11 % de l'effectif en TI, comparativement à 27 % pour l'ensemble de la fonction publique;
- 60 applications et systèmes à entretenir;
- plus de 80 projets inscrits au portefeuille de projets.

En plus de desservir l'ensemble du ministère et de son personnel, la Direction des technologies de l'information (DTI) du MSP a également comme clientèle la plupart des organismes relevant du portefeuille de la Sécurité publique. Ces organismes sont les suivants :

- le Bureau du Coroner;
- le Bureau des enquêtes indépendantes;
- le Commissaire à la déontologie policière;
- le Comité de déontologie policière;
- le Commissaire à la lutte contre la corruption;
- la Commission québécoise des libérations conditionnelles;
- l'École nationale des pompiers du Québec;
- la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Ils sont desservis selon l'un des deux modèles opérationnels suivants :

- Le modèle « Desserte complète par le MSP » : selon lequel le MSP assure la gestion des infrastructures technologiques et de la sécurité de l'information, le développement et l'entretien des systèmes d'information, la réalisation de projets en ressources informationnelles impliquant les technologies de l'information ainsi que les services rendus aux utilisateurs, aux partenaires et aux clientèles.
- Le modèle « Desserte mixte MSP — organisme » : selon lequel un organisme assume à des degrés divers la gestion et de l'opération de ses RI. Dans ce modèle, l'organisme assume essentiellement des responsabilités en lien avec certains systèmes de mission, la DTI assurant la gestion, l'opération et le développement des autres actifs informationnels selon le modèle « Desserte complète par le MSP ».

Nos forces

En matière de TI, le ministère mise sur trois principales forces sur lesquelles il entend capitaliser pour le futur :

- **L'agilité organisationnelle** – en raison de sa mission, le MSP agit dans un contexte complexe et changeant, caractérisé par de nombreuses urgences et de fréquents changements de priorités, notamment au niveau opérationnel (catastrophes naturelles, nouvelles menaces à la sécurité, etc.). Le ministère a su développer la capacité de s'adapter rapidement, y compris en matière de TI, sur laquelle nous miserons dans notre approche en la matière.
- **L'innovation** – le ministère a su innover dans différents domaines, par exemple en géomatique, afin de soutenir la réalisation de sa mission première. La sécurité étant au cœur des préoccupations du ministère, celle-ci passe notamment par des innovations technologiques qui permettront de contribuer à accroître cette dernière. Pensons ici à la

vérification biométrique des sursitaires, qui permettra de moderniser les activités de surveillance des personnes contrevenantes.

- **Le partenariat** – dans un contexte de rareté des ressources, il y a lieu de miser sur les partenariats pour accroître notre performance. Dans la recherche de solutions en TI, comme le MSP l'a fait par le passé, notamment dans des dossiers comme le Service d'immatriculation des armes à feu (SIAF), il entend poursuivre sur cette voie et promouvoir activement les collaborations, tant auprès de ses partenaires de la sécurité publique que des autres ministères et organismes.

Nos enjeux

Au-delà de ces forces, le ministère est également confronté à différents enjeux importants. Parmi ceux-ci, signalons :

- **Des infrastructures à renouveler** – Le ministère fait face à un important besoin de mise à niveau de ses systèmes, applications et équipements. Une part importante des ressources informationnelles du ministère travaille actuellement à trouver des solutions à des problèmes liés au fait que plusieurs systèmes et équipements utilisés au ministère sont dépassés.
- **Des ressources limitées** – Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le ministère dispose de ressources humaines limitées en nombre et en expertise de pointe, susceptible d'entraver sa capacité de mener à terme des projets majeurs. Par ailleurs, des ressources financières importantes sont nécessaires pour tout équipement ou système informationnel d'envergure.
- **Des risques à contrer ou à contrôler** – En raison du contexte particulier dans lequel le ministère évolue, des événements parfois graves et souvent imprévisibles mobilisent périodiquement une part importante des ressources de l'organisation pour les opérations d'urgence et bousculent la planification établie. Un équilibre doit être atteint entre ces dernières et les besoins de flexibilité nécessaire à l'environnement changeant du ministère.

Les grandes orientations 2019-2023

Le *Plan stratégique 2019-2023 du ministère de la Sécurité publique* propose deux grandes orientations :

- miser sur la prévention pour une meilleure protection de la population québécoise;
- mieux servir en modernisant et en simplifiant les services.

En continuité de sa planification stratégique, le ministère préconisera au cours des prochaines années quatre grandes orientations en matière de TI, lesquelles le guideront dans l'établissement de ses priorités et le choix de ses projets. Ces orientations, qui ont comme prémisses que les TI doivent être au service des priorités ministérielles et gouvernementales, se résument comme suit :

La technologie...

... au service du citoyen, notamment par la prestation de services électroniques, pour simplifier l'offre de service et en améliorer l'accessibilité;

... au service de la prévention, pour sauver des vies, améliorer la sécurité collective et éviter des dommages aux biens;

... au service de la performance, pour l'accroissement de la productivité, de l'efficacité et de l'efficience, en misant sur des projets créant une valeur ajoutée et des bénéfices tangibles;

... au service de la prise de décision, en améliorant l'information à la disposition des décideurs, et en permettant une exploitation bonifiée des données existantes.

Les conditions de succès

Pour des investissements en TI mieux réfléchis, ancrés dans les priorités ministérielles et gouvernementales et cohérents avec les orientations qu'il s'est fixées, le MSP entend :

- prendre appui sur l'existant (composantes et applications existantes, meilleures pratiques) et les ressources de l'environnement (opportunités d'alliance ou d'impartition, de partenariats et de décentralisation);
- axer sa contribution à la communauté gouvernementale et à la société dans les domaines d'expertise particuliers qu'il a développés (sécurité de l'information, géomatique, données ouvertes, etc.);
- améliorer la gouvernance des ressources technologiques en mettant en place une structure de gouvernance qui permet d'assurer l'arrimage indispensable entre les besoins de l'organisation et les projets TI;
- renforcer les analyses d'affaires pour une pertinence accrue, établie en amont des projets;
- miser sur des assises technologiques performantes et communes, et assurer une utilisation optimale des ressources humaines et financières confiées au ministère, notamment en évitant que les employés ne soient pas utilisés à résoudre des problèmes découlant de la désuétude des systèmes et équipements;
- accorder une priorité aux systèmes de mission du ministère (refonte du système de mission du réseau correctionnel, TRAFIQ);
- voir à assurer une disponibilité essentielle des unités opérationnelles aux projets qui rend nécessaire une approche agile dans les développements.

Opportunités de projets

En écho aux orientations gouvernementales et à la *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, le MSP a pour objectif de bonifier son offre de services en TI en guidant la priorisation de ses projets informatiques vers les secteurs qui lui sont spécifiques. Concrètement, cela se traduira par les opportunités suivantes :

- Mieux servir le citoyen en modernisant et simplifiant les services, par exemple :
 - Rendre disponibles des applications et outils Web plaçant les citoyens au cœur de ses préoccupations et étant adaptés pour les appareils mobiles (ex. : IGO pour l'application Géo-inondations);
 - Développer des solutions qui permettront aux citoyens, notamment, de suivre en ligne leur dossier de réclamation en cas de sinistres.

- Soutenir la prévention et la gestion de la connaissance, par exemple :
 - Valoriser et diffuser l'information produite au ministère pour une plus grande transparence et une meilleure accessibilité en matière d'information (données sur l'historique des événements d'inondations et leur gravité, etc.);
 - Bonifier l'outil d'autodiagnostic municipal sur la préparation aux sinistres à l'intention des municipalités locales québécoises;
 - Améliorer le contenu du portail gouvernemental Vigilance;
 - Intégrer une section « inondation » dans le site du MSP afin de regrouper l'information pertinente et utile et pour guider les citoyens avant et après les inondations.

- Améliorer la performance des processus et réduire les tâches et activités répétitives, par exemple :
 - Assurer une plus grande implication du Service du développement et de l'amélioration continue du MSP dans l'élaboration et l'implantation des projets en TI;
 - Réaliser le projet de gestion de l'information en sécurité civile;
 - Déployer le système SOIES qui soutient les activités d'évaluation des détenus;
 - Favoriser la prestation de service électronique afin d'éliminer la double saisie;
 - Poursuivre le déploiement des porte-documents électroniques;
 - Démarrer le projet de refonte du système de mission du réseau correctionnel DACOR (1987).

- Soutenir la prise de décision, par exemple :
 - Poursuivre l'évolution et le déploiement d'IGO, interface destinée aux partenaires du MSP comme les centres d'urgence 911, les organisations municipales et régionales en sécurité civile et incendie, mais aussi aux autres organisations de l'administration publique québécoise voulant mettre en valeur leurs données géographiques;
 - Poursuivre le déploiement de l'outil d'intelligence d'affaires « Dragon »;
 - Déployer un système de gestion de projet et de portefeuille de projets.

Créneaux d'action prioritaires en ressources informationnelles

Considérant ces diverses opportunités, le MSP concentra ses interventions stratégiques en RI autour de quatre créneaux d'action prioritaires :

A. Modernisation des systèmes d'information correctionnels :

Le système de mission actuel (DACOR) est considéré comme désuet et ne répond plus à certaines obligations légales du MSP. Il sera remplacé par une solution moderne, laquelle comporte plusieurs bénéfices à court, moyen et long terme. Parmi ceux-ci, mentionnons :

- l'instauration d'un dossier correctionnel unique informatisé pour chaque personne confiée aux Services correctionnels;
- une protection accrue de la population et des intervenants du milieu grâce à une meilleure gestion et un plus grand contrôle de l'information qui est partagée quotidiennement entre les différents partenaires de justice;
- le rehaussement du niveau de sécurité informatique et un plus grand contrôle des accès aux données et renseignements de nature sensible;
- une augmentation de la performance générale du réseau correctionnel par l'amélioration des processus d'affaires existants et l'optimisation des façons de faire.

B. Amélioration de la capacité d'action du gouvernement du Québec en matière de sécurité civile :

Le MSP s'engage dans une série de mesures visant à gérer plus efficacement les risques et les sinistres et à accroître sa capacité à soutenir la population dès qu'un sinistre s'annonce ou survient. Dans cette foulée, le MSP entend mettre à profit les TI pour notamment :

- adapter son Centre des opérations gouvernementales (COG) afin qu'il soit à la hauteur des attentes et répondent mieux aux besoins;
- simplifier la prestation de services aux sinistrés, notamment par un passage à une administration numérique du rétablissement, et en accroître la rapidité.

C. Mise en œuvre des fondations pour la transformation numérique et les milieux de travail axés sur les activités :

Sous l'impulsion combinée de la *Vision immobilière du Québec* et de la *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, le MSP et les organismes qu'il dessert auront à réaliser dans les prochaines années une transformation numérique ainsi que le passage à des milieux de travail axés sur les activités (MTAA).

Le passage au numérique et au MTAA sont des transformations organisationnelles majeures ayant des impacts tant sur les processus, les prestations de services que les actifs informationnels. Le MSP réalisera une série d'initiatives visant à assurer le passage du MSP et des organismes qu'il dessert vers ces nouvelles réalités organisationnelles et technologiques. Ces initiatives viseront notamment la mise en place des infrastructures, logiciels et solutions technologiques adaptées au MTAA ainsi que des projets visant la transformation des services et processus d'un écosystème « papier » à un écosystème numérique de bout en bout.

D. Passage à l'infonuagique et modernisation de l'infrastructure technologique du ministère :

Dans le cadre du programme de consolidation des centres de traitements de l'information, le MSP doit, préalablement au passage vers l'infonuagique, effectuer la migration d'une

série d'actifs patrimoniaux dont la désuétude ou l'architecture n'est pas compatible avec ce passage.

Notamment, des travaux de mise à niveau du parc de micro-ordinateurs, du portefeuille bureautique, des services de courriel et le passage de Novell à Microsoft seront requis. Certains travaux préalables seront nécessaires à nos actifs pour supporter le passage des services réseautiques Novell à Microsoft.

L'annexe 1 présente un tableau synoptique qui illustre comment ces créneaux d'action prioritaires contribuent à l'atteinte des cibles du plan stratégique 2019-2023 du MSP ainsi que des six ambitions de la *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*.

Adéquation entre la vision du MSP et la mise en œuvre des orientations et des directives gouvernementales en matière de TI

Afin d'assurer l'application de la **Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale**, une méthodologie ministérielle de gestion des risques et un comité de gestion de la protection des renseignements personnels sont parmi les initiatives en ressources informationnelles.

Les **Énoncés d'orientation de l'architecture d'entreprise gouvernementale** sont pris en compte dans différentes initiatives en RI telles que la saisie en ligne par un sinistré de sa demande d'aide financière à l'aide d'un formulaire en ligne, le développement d'un porte-document électronique, etc.

Les risques de sécurité liés à l'infonuagique sont analysés avant les investissements en RI, conformément aux **Énoncés d'orientation en infonuagique**.

La diffusion des données ouvertes en géomatique, disponibles pour les initiatives en RI, sont alignées avec les **Énoncés d'orientation pour les données ouvertes**.

Le MSP considère systématiquement le **logiciel libre** et en fait usage dans plusieurs domaines tels que les systèmes d'exploitation des serveurs, l'intelligence d'affaires et la gestion documentaire. Le MSP est un chef de file dans l'établissement et l'évolution d'un logiciel libre : l'infrastructure géomatique ouverte (IGO), dont la deuxième version (IGO2) est en particulier.

Les pratiques en matière de gestion des risques en TI

Sur le plan gouvernemental, le MSP assure une veille des enjeux de sécurité ainsi que des menaces susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'information. Au cours de 2019-2023, le ministère poursuit sa contribution, notamment par différentes ententes de services permettant à d'autres organisations publiques de tirer profit de l'expertise du ministère en sécurité de l'information.

La DTI conseille le ministère, les organismes relevant de la ministre et les utilisateurs en vue d'une gestion optimale et sécuritaire des TI. Pour ce faire, les fondements de l'approche du ministère reposent sur les pratiques reconnues en gestion des risques de projets provenant du Project Management Institute (PMI), du guide du Project Management Body of Knowledge (PMBOK, 2017) et de la méthodologie ATOM.

Selon la criticité d'un risque, le processus en place permet donc de définir une réponse au risque en fonction de la probabilité, de la gravité de l'impact et du délai d'intervention.

Les pratiques en matière de gestion de la performance en TI

Le ministère est tenu par la loi de déposer au printemps de chaque année la programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et un bilan de leur utilisation. À ces mécanismes de planification et de suivis s'ajoute l'obligation, pour les projets d'envergure, de préparer un dossier d'opportunité dans la phase de démarrage du projet ainsi qu'un dossier d'affaires. Le dossier d'opportunité augmente les chances de succès du projet sur le plan du respect des échéances et des coûts, mais permet également la prise en compte des risques du projet ainsi que du cycle de vie de l'infrastructure, le cas échéant. Quant au dossier d'affaires, il vise à s'assurer que la décision de poursuivre un projet sera prise à des stades déterminants de sa planification et que des ressources ne seront pas consacrées à un projet qui ne répondrait pas à un besoin clair et bien défini.

Pour assurer une gestion de la performance satisfaisante des projets en ressources informationnelles et faire en sorte que les investissements afférents soutiennent efficacement l'atteinte des objectifs stratégiques et l'accomplissement de la mission du MSP, celui-ci pose également les gestes suivants :

- Il échange régulièrement avec le Dirigeant principal de l'information pour s'assurer de respecter les Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles;
- Il s'assure d'une priorisation des projets par le Comité de gestion du ministère sur la base de critères préétablis, dont la contribution à l'atteinte des objectifs stratégiques;
- Il effectue un suivi régulier des projets inscrits au portefeuille de projets auprès des hautes autorités du ministère et des organismes à qui il rend des services;
- Il documente les bénéfices anticipés des projets et des investissements pour soutenir l'exercice d'établissement des priorités et il mesure les bénéfices tangibles obtenus au terme des projets;
- Il travaille à faire évoluer la culture organisationnelle en matière de gestion des bénéfices et à favoriser une réaffectation des ressources dégagées par les gains de productivité et d'efficacité vers les fonctions ou les secteurs d'affaires les plus stratégiques;
- Il revoit certains de ses processus pour y éliminer les opérations à faible valeur ajoutée et y intègre de nouvelles technologies pour diminuer leur risque d'obsolescence;
- Il voit à la préparation d'une analyse de capacité, tant en matière de réalisation par la DTI que dans les opérations, permettant d'établir, le cas échéant, les effectifs additionnels requis.

Annexe 1 : Contribution des créneaux d'action prioritaires à l'atteinte des cibles du Plan stratégique 2019-2023 du MSP et de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023

Tableau 1 Contribution des créneaux prioritaires aux cibles stratégiques du MSP

Enjeu Orientation Objectif	A. Modernisation des systèmes d'information correctionnels	B. Amélioration des systèmes gouvernementaux en matière de sécurité civile	C. Mise en oeuvre des fondations pour la transformation numérique et les milieux de travail axés sur les activités	D. Passage à l'infonuagique et modernisation de l'infrastructure technologique du ministère
Enjeu 1: Des gains durables en matière de sécurité publique				
Orientation 1 : Miser sur la prévention pour une meilleure protection de la population québécoise				
1.1 Améliorer les connaissances des citoyens et des municipalités relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente		C		
1.2 Investir dans la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les		C		
1.3 Soutenir les intervenants du milieu par la mise en place de programmes de prévention et de lutte contre la criminalité				
Enjeu 2: Des services qui reflètent les valeurs et les attentes de la société québécoise				
Orientation 2 : Mieux servir en modernisant et en simplifiant les services				
2.1 Encourager le recours aux services en ligne	P	C	C	
2.2 Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur	C		C	C
2.3 réalités				
2.4 Poursuivre la simplification des façons de faire en matière d'aide aux sinistrés		C	C	C
2.5 Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice	C		C	C

C: Contribution directe
P: Contribution probable

Tableau 2 Contribution des créneaux prioritaires à la mise en œuvre de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023¹

Orientation	A. Modernisation des systèmes d'information correctionnels	B. Amélioration de la capacité d'action du gouvernement du Québec en matière de sécurité civile	C. Mise en œuvre des fondations pour la transformation numérique et les milieux de travail axés sur les activités	D. Passage à l'informatique et modernisation de l'infrastructure technologique du ministère
Ambition				
le numérique pour des relations adaptées à la réalité des citoyens				
1 Les citoyens sont au centre de l'évolution des services, des programmes et des politiques	P	C		
2 Les citoyens communiquent leurs informations une seule fois à l'administration publique	P	C	C	
3 Les organisations publiques sont proactives dans leurs relations avec les citoyens		P	P	
le numérique pour une administration publique innovante, efficiente et transparente				
4 Les employés sont au cœur de la transformation	C	C	C	C
5 Les services publics sont numériques de bout en bout	C	C	C	C
6 Les données sont valorisées et redonnées aux citoyens		C	C	C

C: Contribution directe
P: Contribution probable

¹ Conformément aux indications du Dirigeant principal de l'information dans le cadre de l'élaboration du plan de transformation numérique, la notion de citoyen doit être considérée dans le sens plus large de client d'un service public ou interne.

